



CONSEIL "ENVIRONNEMENT"

Bruxelles, 5 mars 2018

Présidence: **Neno Dimov**, ministre de l'environnement et des eaux de la République de Bulgarie

Représentants de la Commission européenne: MM. **Karmenu Vella** et **Miguel Ángel Arias Cañete**, membres de la Commission

Heure de début: 10 h 00

Le Conseil commencera sa session par un échange de vues sur deux initiatives importantes lancées par la Commission à la mi-janvier 2018 dans le prolongement du **plan d'action en faveur de l'économie circulaire**, qui concernent une **stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire** et les questions à **l'interface entre les textes législatifs relatifs aux substances chimiques, aux produits et aux déchets**. La discussion sera axée sur les approches visant à promouvoir une augmentation importante de l'utilisation des plastiques recyclés, ainsi que la valorisation en toute sécurité des déchets contenant des substances préoccupantes.

Après ce débat, la Commission présentera la proposition de règlement établissant des **normes de performance en matière d'émissions de CO₂** pour les voitures particulières neuves et pour les véhicules utilitaires légers neufs. S'ensuivra un bref compte rendu, par la présidence et la Commission, du **21^e Forum européen sur l'éco-innovation pour une meilleure qualité de l'air**, qui s'est déroulé récemment. Puis, la délégation française rendra compte au Conseil de l'état de la situation concernant les négociations sur le **Pacte mondial pour l'environnement**. Le Danemark présentera les principes de mise en œuvre du **règlement sur les espèces envahissantes**.

Cette matinée sera suivie d'un déjeuner informel au cours duquel les ministres de l'environnement discuteront du thème de **l'éco-innovation dans le contexte de l'économie circulaire**.

Durant la session de l'après-midi, les ministres procéderont à un échange de vues sur **l'écologisation du Semestre européen**. Ils examineront la nécessité d'intégrer les aspects environnementaux du Semestre européen dans la mise en œuvre de la politique environnementale, en créant un lien avec le processus d'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale et le plan d'action sur l'assurance de la conformité environnementale qui vient d'être adopté.

Conférence de presse: à l'issue de la session

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante:
<https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/105567>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les ministres de l'environnement procéderont à un échange de vues avec M. Vella, membre de la Commission, sur le train de mesures présenté par la Commission le 16 janvier 2018, dont l'objectif est de fournir un plan d'action en faveur de l'économie circulaire. Ce train de mesures comprend les éléments suivants:

- une stratégie européenne sur les matières plastiques;
- un cadre de suivi pour l'économie circulaire;
- et l'Interface entre les textes législatifs relatifs aux substances chimiques, aux produits et aux déchets.

Note de la présidence pour l'échange de vues ([6155/18](#))

Stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire

Cette nouvelle stratégie vise à relever les défis que posent les matières plastiques tout au long de la chaîne de valeur; compte tenu de la totalité de leur cycle de vie. Elle comprend des **engagements clés pour agir au niveau de l'UE** et jette les bases d'une nouvelle économie des plastiques, dans laquelle la conception et la production des matières plastiques et des produits en plastique respectent pleinement les nécessités de **réutilisation, de réparation et de recyclage** et dans laquelle **des matériaux plus durables** sont élaborés et préconisés. Il en résultera davantage de valeur ajoutée et une plus grande prospérité en Europe, et l'innovation s'en trouvera stimulée. La pollution par les matières plastiques se verra réduite, de même que ses effets indésirables sur notre vie et sur l'environnement. Cette stratégie apportera une contribution tangible à la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et à l'accord de Paris.

Mesures phares de la stratégie sur les matières plastiques:

- d'ici à 2030, tous les emballages plastiques mis sur le marché de l'UE devront pouvoir être recyclés;
- les microplastiques ajoutés intentionnellement aux produits tels que les cosmétiques, les peintures, les détergents, seront interdits selon une procédure REACH de limitation;
- la Commission travaille à l'élaboration d'une proposition législative visant à lutter contre l'utilisation de plastiques à usage unique. La consultation publique et l'analyse d'impact ont été lancées.

La présidence posera les questions ci-après durant l'échange de vues:

- Quelle est la meilleure approche à suivre pour encourager une augmentation substantielle de l'utilisation de plastiques recyclés ainsi qu'un accroissement significatif des capacités de l'industrie du recyclage des plastiques, afin de rendre le marché européen des matières premières secondaires rentable?
- Les décisions prises au niveau des États membres (par exemple, en matière de fiscalité et de marchés publics) jouent également un rôle significatif dans la transition vers une économie circulaire. Quelles mesures pourrait-on prendre au niveau de l'UE pour inciter économiquement les entreprises à mettre au point des produits en plastique plus durables?

Stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire ([5477/18](#) + [ADD 1](#))

Cadre de suivi pour l'économie circulaire

Dans la transition vers une économie plus circulaire, il est essentiel d'opérer un suivi des principales tendances et caractéristiques afin d'appréhender l'évolution dans le temps des différents éléments de l'économie circulaire, de permettre l'identification des facteurs de succès dans les États membres et d'estimer si des mesures suffisantes ont été prises. Les résultats du suivi devraient servir de base à la définition de nouvelles priorités en faveur de l'objectif à long terme d'établissement d'une économie circulaire. C'est la raison pour laquelle la Commission, dans le plan d'action en faveur de l'économie circulaire, s'est engagée à proposer un cadre de suivi. Le Conseil a fait écho à cet engagement dans ses conclusions sur le plan d'action en faveur

de l'économie circulaire, dans lesquelles il soulignait **la nécessité d'un cadre de suivi pour renforcer et évaluer les progrès réalisés dans la transition vers une économie circulaire, tout en réduisant au minimum la charge administrative.**

Cadre de suivi pour l'économie circulaire ([5478/18](#))

[Portail de l'économie circulaire sur Eurostat](#)

Interface entre les textes législatifs relatifs aux substances chimiques, aux produits et aux déchets

Une nouvelle communication de la Commission examine les quatre principaux problèmes mis en évidence dans l'interaction entre les textes législatifs régissant respectivement les substances chimiques, les produits et les déchets, ainsi que les entraves qu'ils représentent pour l'économie circulaire.

La présence de certaines substances chimiques peut se révéler problématique pour le recyclage et le réemploi. Certaines substances chimiques peuvent tout simplement constituer des obstacles techniques qui empêchent le recyclage. Même une substance anodine qui, par exemple, dégage une forte odeur, peut dans certains cas empêcher l'utilisation de la matière recyclée. D'autres substances chimiques sont dangereuses pour l'espèce humaine ou pour l'environnement. On en recense un nombre croissant, qui font ensuite l'objet de restrictions ou d'interdictions. Toutefois, ces substances peuvent être présentes dans des produits qui ont été vendus avant l'entrée en vigueur des restrictions et qui, pour certains, ont une longue durée de vie, de sorte que des substances chimiques interdites peuvent parfois se retrouver dans les flux de déchets à recycler. La détection ou l'élimination de ces substances peut se révéler coûteuse, ce qui crée des difficultés en particulier pour les petites entreprises de recyclage.

La présidence posera la question ci-après durant l'échange de vues:

- Comment peut-on garantir que les déchets contenant des substances problématiques soient récupérés uniquement pour produire des matériaux pouvant être utilisés en toute sécurité - en particulier, dans les cas où des matières recyclées contiennent des substances chimiques qui ne sont plus autorisées dans les matières premières?

Mise en œuvre du paquet "économie circulaire": solutions possibles pour les questions à l'interface entre les textes législatifs relatifs aux substances chimiques, aux produits et aux déchets ([5479/18](#))

ÉCO-INNOVATION

Au cours d'un déjeuner informel, les ministres débattront du thème suivant: favoriser la transition vers l'économie circulaire grâce à l'éco-innovation. En décembre, le Conseil a adopté des conclusions sur l'éco-innovation. M. Vella, membre de la Commission, participera à la discussion.

La présidence articulera cette dernière autour de deux questions:

- Quelles autres actions - hormis celles qui sont mentionnées dans la note - la Commission devrait-elle entreprendre afin d'encourager davantage l'éco-innovation?
- Pouvez-vous présenter des informations sur un ou plusieurs instruments ressortissant aux bonnes pratiques, qui favoriseraient les éco-innovations et seraient actuellement mis en œuvre au niveau national ou régional/local par votre État membre?

Document d'information de la présidence (2359/18)

Conclusions du Conseil intitulées "Éco-innovation: favoriser la transition vers l'économie circulaire" (18 décembre 2017, [15811/17](#))

À cet égard, le point "divers" relatif au 21^e Forum européen sur l'éco-innovation pour une meilleure qualité de l'air est également pertinent. Cet événement a été co-organisé par la présidence bulgare et la Commission les 5 et 6 février 2018 à Sofia.

Note d'information relative au 21^e Forum européen sur l'éco-innovation pour une meilleure qualité de l'air ([6519/18](#))

ÉCOLOGISATION DU SEMESTRE EUROPÉEN

Dans le cadre du processus du **Semestre européen**, les ministres procéderont à un échange de vues sur la question de savoir en quoi l'environnement fait partie de la solution en matière de redressement et de développement économiques et financiers de l'Europe. Ils examineront également les moyens d'intégrer les défis environnementaux, le développement durable et le changement climatique dans le **cadre financier pluriannuel** (CFP) de l'UE pour l'après-2020.

La présidence invitera les ministres à utiliser les questions ci-après comme base de discussion:

- Comment le Conseil "Environnement" peut-il renforcer son propre programme en matière d'amélioration de l'intégration et de la mise en œuvre dans le domaine de l'environnement? Êtes-vous d'accord pour estimer que, à l'avenir, le débat sur l'écologisation du Semestre européen pourrait être élargi afin de tenir également compte des aspects liés à la mise en œuvre de la politique environnementale en s'appuyant sur l'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale, ainsi que sur le plan d'action relatif au respect de la législation et à la gouvernance?
- Compte tenu de nos priorités en matière d'environnement, quel message la présidence devrait-elle diffuser afin de veiller à ce que la capacité démontrée de la politique environnementale à favoriser l'emploi et la croissance par des investissements et des financements écologiques et durables soit bien prise en compte dans les futures perspectives financières de l'UE?

Note de la présidence pour l'échange de vues ([6142/18](#))

Examen annuel de la croissance 2018

L'examen annuel de la croissance présente les défis économiques et sociaux les plus urgents sur lesquels l'Union européenne et ses États membres doivent concentrer leur attention au cours des prochains mois et énonce un certain nombre de recommandations et de priorités dans le but de relever les défis en question. Il s'agit également du principal document d'orientation adressé aux États membres aux fins de leurs programmes nationaux de réforme. L'examen annuel de la croissance contient des références à l'économie circulaire et à la durabilité environnementale, y compris dans le paragraphe ci-après, qui est essentiel:

"Les investissements favorables à la durabilité environnementale ont le potentiel de stimuler la productivité dans toute l'économie en accroissant l'utilisation efficiente des ressources et en abaissant les coûts des intrants, tout en réduisant les coûts et les effets externes. Le soutien à la transition vers une économie circulaire créera de nouveaux emplois dans les services innovants et les services d'entretien et de réparation, ainsi que dans la conception et la fabrication de nouveaux produits plus durables. Les marchés publics, les investissements dans les infrastructures de déchets et d'eau, la construction, les matières premières critiques, les biocarburants et les produits biochimiques figurent parmi les domaines qui pourraient en bénéficier."

Examen annuel de la croissance 2018 ([14826/17](#))

Examen de la mise en œuvre de la politique environnementale

En 2016, la Commission a lancé l'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale. Celui-ci vient compléter le Semestre européen par l'ajout d'une dimension environnementale renforcée, en analysant les accomplissements de la politique et de la législation environnementales de l'UE, afin d'en améliorer la mise en œuvre. L'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale recense des défis communs et suggère des actions d'amélioration pour tous les États membres de l'UE, et est constitué de 28 rapports par pays cartographiant les atouts, les opportunités et les défis propres à chaque État membre en matière de mise en œuvre, tout en mettant l'accent sur des thèmes essentiels dans le domaine de la politique et de la législation environnementales. De plus, un outil d'échanges entre pairs a été mis en place pour favoriser le partage de bonnes pratiques entre les États membres.

[Examen de la mise en œuvre de la politique environnementale \(Commission européenne\)](#)

Plan d'action relatif au respect de la législation et à la gouvernance

Dans le prolongement de l'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale et pour s'attaquer également aux causes profondes des défaillances en matière de mise en œuvre, la Commission a récemment présenté le plan d'action relatif au respect de la législation et à la gouvernance, une communication dans laquelle elle annonce un total de neuf actions relatives au respect de la législation environnementale et à la gouvernance environnementale. Ce plan d'action répond à une demande de soutien pratique aux professionnels travaillant dans toute l'UE pour contribuer à améliorer l'assurance du respect de la législation et la gouvernance dans le domaine de l'environnement.

Actions de l'Union européenne destinées à améliorer le respect de la législation environnementale et la gouvernance environnementale ([5485/18](#))

DIVERS

Normes d'émission de CO₂ pour les voitures et les camionnettes

La Commission va présenter sa proposition législative sur les **normes d'émission de CO₂ pour les voitures et les camionnettes**. Ce point de l'ordre du jour sera retransmis en direct.

À la suite de l'accord de Paris, le monde s'est engagé à évoluer vers une économie à faible intensité de carbone. De nombreux pays mettent actuellement en œuvre des politiques de **transport à faible intensité de carbone**, y compris des normes applicables aux véhicules, souvent en combinaison avec des mesures visant à améliorer la qualité de l'air. Jusqu'à présent, les normes en matière de réduction des émissions de CO₂ en vigueur en Europe pour les voitures et les camionnettes ont représenté un outil fondamental pour favoriser l'innovation et l'investissement dans les technologies à faible intensité de carbone. L'importance stratégique des véhicules à émission nulle/à faibles émissions pour les constructeurs automobiles est étayée par de nombreuses annonces récentes selon lesquelles la part des groupes motopropulseurs électrifiés dans leurs ventes globales augmentera sensiblement dans les années à venir.

Les normes actuelles en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures et les camionnettes jusqu'en 2021 ont contribué à réduire sensiblement les émissions de CO₂ des véhicules légers. Cependant, avec les politiques actuellement mises en œuvre, les émissions de gaz à effet de serre ne devraient pas diminuer suffisamment pour atteindre l'objectif de l'UE pour 2030, à savoir une réduction d'au moins 40 % des émissions par rapport à 1990. Les transports routiers étaient responsables de 22 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE en 2015, avec une augmentation régulière de cette part depuis 1990. Les voitures et les camionnettes représentaient 73 % des émissions de gaz à effet de serre des transports routiers en 2015.

La présente proposition fixe des **objectifs de réduction des émissions de CO₂ d'un bon rapport coût-efficacité pour les voitures particulières neuves et les véhicules utilitaires légers neufs à partir de 2020, 2025 et 2030**, combinés à un mécanisme d'incitation spécifique pour accroître la part de véhicules à émission nulle/à faibles émissions.

Dans son article 12, elle comporte également une disposition qui confère à la Commission le pouvoir de surveiller et d'évaluer la représentativité en conditions d'utilisation réelles des procédures d'essai et d'assurer que le public soit informé de la manière dont cette représentativité évolue dans le temps. À cette fin, la Commission demande que des **données en conditions d'utilisation réelles** soient collectées et communiquées par les États membres et les constructeurs.

Règlement sur les normes d'émission de CO₂ pour les voitures et les camionnettes ([14217/17](#) [REV1](#) + [ADD1](#))

Autres points divers

- 21^e Forum européen sur l'éco-innovation pour une meilleure qualité de l'air (Sofia, 5 et 6 février 2018)
 - Informations communiquées par la présidence et par la Commission ([6519/18](#))
 - Pacte mondial pour l'environnement
 - Informations communiquées par la délégation française, avec le soutien de la délégation luxembourgeoise ([6512/18](#))
 - Déclarations d'Amsterdam - éliminer la déforestation des chaînes d'approvisionnement
 - Informations communiquées par les délégations française, danoise, allemande, néerlandaise et du Royaume-Uni ([6528/18](#))
 - Mise en œuvre du règlement sur les espèces exotiques envahissantes
 - Informations communiquées par les délégations danoise, grecque et lituanienne ([6349/18](#))
 - Échanges commerciaux d'ivoire brut
 - Informations communiquées par les délégations française et du Royaume-Uni ([6563/18](#))
 - Réexamen du règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
 - Informations communiquées par la Commission ([6650/18](#))
 - Développements concernant les transports maritimes et l'Organisation maritime internationale (OMI)
 - Informations communiquées par la Commission ([6580/18](#))
 - Changement climatique: COP24 de la CCNUCC
 - Informations communiquées par la délégation polonaise ([6422/18](#))
-